



Commission Encadrement du CER présidée par la CGT

Restitution de l'étude utilisation des outils numériques



Notre temps de travail est bien supérieur au 35h !

Au lieu d'agiter des chiffons rouges en annonçant vouloir revenir sur l'accord 35 heures et la façon de gérer le temps de travail à la SNCF, **notre direction serait bien inspirée de s'intéresser au temps de travail qui ne cesse d'augmenter sur notre région et au contenu ainsi qu'aux conditions de travail.** L'étude réalisée par notre comité d'entreprise au printemps 2015 auprès des maîtrises et cadres et restituée à l'automne aux organisations syndicales et à la ligne managériale montre que notre temps de travail est bien supérieur au 35h !

Le droit à la déconnexion c'est possible !

En Allemagne :

- . Volkswagen ferme les serveurs entre 18h15 et 7h du matin
- . BMW dispose d'un système de décompte de l'ensemble des heures effectuées par les salariés via les TIC en-dehors de leur lieu de travail.
- . Daimler a mis en place un « assistant d'absence » afin d'effacer les mails arrivant dans les messageries des salariés en vacances et invitant l'expéditeur à soit contacter une autre personne soit attendre le retour du correspondant.

Halte au harcèlement numérique et au travail au noir

Le travail réalisé à la maison, dans les transports ou sur le lieu de travail, en dehors des heures de travail, doit être comptabilisé et reconnu. D'ailleurs, nous invitons tous les agents de maîtrise et les cadres de la région Nord-Pas-De-Calais à dorénavant noter leurs heures de travail réellement effectuées.

Retrouvez tous les résultats de l'enquête sur le site du Comité d'entreprise :

cecheminots-nordpasdecals.com

TIC : expression désignant les technologies de communiquer, d'accéder aux d'information, de stocker, de produire et de transmettre de l'information (portable, smartphone, réseaux sociaux...)

Pour un droit à la déconnexion

et une réduction effective
du temps de travail

Un temps de connexion non reconnu !



61 %

utilisent les TIC pour leur usage professionnel sur leur temps personnel

50 %

déclarent être contraints de le faire



2/3

disent ne pas avoir de compensation

50 %

estiment que l'utilisation des TIC génère une intensification du travail



Charge et intensification du travail importante !



80 %

pensent que c'est dû à la surcharge de travail

40 %

des cadres déclarent ne pas respecter leur temps de repos



L'encadrement attend des négociations...



70 %

réclament l'encadrement de l'utilisation des TIC

70 %

disent qu'il faudrait contrôler et pouvoir intervenir



60 %

estiment ne pas
avoir les moyens
de bien encadrer !

L'usage intensif des TIC induit une disponibilité permanente et sans limite et brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien de subordination entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps. Nous demandons :

- ✓ La mise en place d'une **négociation sur l'utilisation des outils numériques**, prévoyant notamment des plages de trêve de mails (bornes horaires et hebdomadaires).
- ✓ L'**encadrement du télétravail, travail bi localisé**, travail nomade ou travail à distance.
- ✓ Ainsi qu'un **REX sur ces nouveaux modes d'organisation** du travail.

L'UFCM-CGT demande...

- ✓ Afin de respecter l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle et les horaires de service, la mise en place d'un **contrôle du respect de la réglementation** du travail.
- ✓ La **comptabilisation de l'ensemble des heures** effectuées, par notamment la publication d'un support permettant aux agents de maitrises et aux cadres d'indiquer leurs heures réelles de travail.
- ✓ La **récupération de l'ensemble des heures de travail** effectuées en dehors du temps règlementaire.
- ✓ Que le **travail de nuit soit limité aux missions de Service Public**, avec un droit de regard des représentants du personnel. Il ne doit pas découler des critères de rentabilité.
- ✓ La prise en compte de l'**intégralité du temps de transport** comme temps de travail.
- ✓ Une **politique d'emploi** et d'organisation de la production qui permette d'éviter le recours aux heures supplémentaires, à la sous-traitance et de contrôler, pour les limiter, les astreintes demandées aux agents.

3/4

des répondants
estiment que
l'utilisation des TIC
n'améliorent pas
leur vie familiale

Gagnons des avancées sociales !



44 h

Temps de travail moyen des cadres

39,5 h

Temps de travail moyen des salariés

Ramener le temps de travail des cheminots de notre région aux 35h libèrerait l'équivalent de

1300 EMPLOIS

La CGT Cheminot Nord-Pas-de-Calais et son UFCM remercient les cheminots agents de maîtrise et cadres d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire de la commission encadrement du CER. La CGT a pris bonne note des attentes des salariés de la région et entend solliciter la direction pour engager des négociations allant dans le sens des revendications exprimées.

La CGT et son UFCM s'engagent à communiquer les avancées de ces négociations aux cheminots de l'encadrement de la région.

D'ores et déjà la CGT demande à la direction de respecter son obligation légale de préserver la santé de ses salariés et lui rappelle que le « travail excessif » est interdit en France !

La CGT demande à la direction de garantir le respect de sa législation sur le temps de travail et de repos, soit le RH 0077 (y compris, et surtout, pour les agents non soumis à tableau de service).

Je souhaite :	Nom :	Prénom :
<input type="checkbox"/> Prendre contact	Adresse :	
<input type="checkbox"/> Me syndiquer	Code postal : Ville :	
	Date de naissance :/...../.....	
	Établissement :	
	Bulletin à remettre à un militant UFCM-CGT ou renvoyer à la fédération CGT des Cheminots – UFCM-CGT 263, rue de Paris – Case 456 – 93515 Montreuil Cedex	